Image not found or type unknown

Taux ipp suite à maladie professionnelle et burn out

Par **Juajaccio**, le **16/10/2017** à **07:10**

Bonjour

Je suis reconnu en maladie professionnelle.

Pour vous informer…..
J ai été consolidé par le médecin conseil, après 18 mois d arrêts, mais mon état ne va pas mieux…aussi, je serai donc au chômage, après 20 ans de bons et loyaux services comme cadre commercial dans une société au cac40.
Le problème ÉNORME que j ai c est que mon état de santé n'en me permet pas de chercher du travail, de passer des entretiens etc….mais aussi mon médecin ne peut m arrêter pour la même raison que celle de la consolidation, donc au final ….je n ai aucun revenu. C est incroyable.

Maintenant j attends mon taux d ipp, donc de rente, et là j'en me demande de combien va s élever le taux …donc mes seuls revenus.

Mon médecin a indiqué qu'en le certificat final de consolidation:

Sdfomes dépressifs sévères, suite à burn out avec: angoisses plus, insomnies, isolement social, troubles de la concentration, trouble sexuel, perte majeure de l élan vital, Angoisse conduite, ne conduit plus, accouphées et troubles de là concentrations .

À votre avis de combien sera le taux d ipp et donc de rente?

Par **Juajaccio**, le **05/11/2017** à **09:19**

Bonjour a tous les intervenants, je vais vous donner les suites .

J ai vu un médecin expert auprès des tribunaux (que j ai mandaté pour avoir une estimation au plus juste du taux d ipp afin que je puisse me rendre compte si le médecin conseil est intégre ou pas et si je devrais prévoir une contestation auprès du tci)

Il m a estimé un taux pour burn out et séquelles de 35% et un taux professionnel de 10%.

Par **jacques22**, le **06/11/2017** à **10:52**

Bonjour,

Merci pour votre retour qui peut être utile à d'autres personnes.

Par **Juajaccio**, le **06/11/2017** à **11:44**

De rien...mais j attends la décision finale et définitive de la Cpam ce taux me semble très élevé

Qu en pensez vous?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés